Portugal. Les entreprises qui embauchent des immigrés signeront désormais un contrat notarié : elles devront assumer les conséquences légales de tout ce qu'il fait et le coût de son expulsion éventuelle.

29/10/2024 à 9h19



L'AIMA exige désormais une signature notariée sur le document pour assumer la responsabilité des immigrants

À partir de novembre, AIMA n'acceptera que des conditions de responsabilité notariées. La mesure garantira que celui qui signe le document supportera les frais en cas d'expulsion des immigrants du pays.

L'AIMA exige désormais une signature notariée sur le document pour assumer la responsabilité des immigrants
Dans la déclaration exigeant la reconnaissance de la signature dans les Conditions de Responsabilité, l'AIMA précise que le citoyen qui a signé le document devient responsable de tout ce que fait l'immigré pupille pendant la période pendant laquelle il se trouve au Portugal. Cela inclut la prise en charge des

frais liés à l’expulsion de l’étranger du pays, si nécessaire.

(…) Publico.pt

(Merci à Portugal news)